

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 104

16 janvier 2009

SOMMAIRE

ADEPA Asset Management S.A.	4988	Metalogix Europe S.à r.l.	4947
Agon Finance Holding S.A.	4946	Mocapa Holding S.A.	4947
Argus Energy S.à r.l.	4967	Mocapa S.A.	4947
Aros Sweden Residential Sàrl	4948	Moda Finance S.A.	4948
Asah S.A.	4982	MSEOF Finance S.à r.l.	4965
Bristol S.A.	4987	Munawwar S.A.	4973
BSH électroménagers S.A.	4975	PRA GmbH	4982
CIN S.A.	4987	Primagaz G.D. Luxembourg	4947
Concorp S.à r.l.	4978	Proxima Capital Investment	4980
Dopiconseil S.A.	4970	Real Estate Bridel S.A.	4981
Dresden GP S.à r.l.	4965	Rimosa Holding S.A.	4991
European Training Services S.A.	4964	Saveurs S.à r.l.	4987
Fairacre Plus 4 (Lux) S.à r.l.	4964	Sebia Capital	4979
Financière Fastbooking Luxembourg S.A.	4973	Semnon SA	4973
First Investors Holding S.à r.l.	4967	SIREC International Reinsurance Compa- ny S.A.	4946
Fukuda (Luxembourg) S.à r.l.	4946	Sirius S.A.	4984
Gaia Participations SA	4969	Solden SA	4991
Genuine Basic Luxembourg III S.à r.l.	4981	Solution for International Commerce	4989
Gestelec S.A.	4988	SPC Luxembourg	4947
Getin International S.à r.l.	4964	Taurus International S.A.	4952
Heros S.A.	4948	ThermoCool S. à r.l.	4980
Home Trade S.A.	4952	Thomasson SA	4989
Infotel Luxembourg S.à r.l.	4978	Transports Asselborn	4970
Izzo International S.A.	4975	Water Investments S.A.	4980
Les Deux Ponts Sàrl	4981	Whiskey 1 Holding S.à r.l.	4989
LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l.	4984	Whiskey 2 Holding S.à r.l.	4989
Mae Engineering SRL S.A.	4963	Wong's S.à r.l.	4983
Mae Engineering SRL S.A.	4964	Zwab Mediashop	4992

Agon Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.327.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009001648/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07491. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Fukuda (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.200.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.414.

Par résolutions signées en date du 17 septembre 2008, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler de mandat de LUX-AUDIT REVISION, avec siège social au 257, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001712/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

SIREC International Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 décembre 2008

Les démissions de SOGECORE INTERNATIONAL et de Monsieur Alexis DE BERNARDI de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur HUBERT Thierry, dirigeant, né le 06.06 1962, à Etterbeek (Belgique), résidant au 135, avenue des Dames Blanches, B-1150 Bruxelles (Belgique), Monsieur Giovanni GARCEA, employé privé, né le 08.11.1980, à Padova (Italie), résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. Monsieur HUBERT sera le nouveau Président. La nouvelle adresse privé de M. Montano est 12 rue de Schiffflange L-3676 Kayl

Le siège social de la société est transféré au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SIREC International Reinsurance Company S.A.

Vincenzo MONTANO / Giovanni GARCEA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009002725/9752/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07910. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 191.401,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.920.

Par résolution signée en date du 3 décembre 2008, l'associé unique a décidé de nommer Christopher Risley, avec adresse au 20, Hillside Avenue, 04021 Cumberland, Maine, Etats-Unis au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001717/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Primagaz G.D. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 78.406.

Le nom correct de la personne morale de droit étranger est le suivant: Primagaz Belgium S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001715/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Mocapa S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Mocapa Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.773.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001647/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09491. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

SPC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 116.624.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 19/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001610/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07223. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Moda Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.690.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009001646/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07492. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Heros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.593.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Carine MOURAT, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009001829/657/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of December,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg

(Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

1) PRECO Account Partnership III, L.P., a Delaware limited partnership, acting through its general partner PRECO Account III LLC, a Delaware limited liability company incorporated whose registered office is at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Corinne Petit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2008

2) VPP S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, being registered under number B 112.117 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Corinne Petit, prenamed,
by virtue of a proxy given on December, 10, 2008

3) PRECO III UK L.P., a UK limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP Limited LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Corinne Petit, prenamed,
by virtue of a proxy given on December 10, 2008

4) Takehave Holding S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, being registered under number B 118.526 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Corinne Petit, prenamed,
by virtue of a proxy given on December 10, 2008

5) PRECO III UK No 2 LP, a Scottish limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP Limited LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States

here represented by Corinne Petit, prenamed,
by virtue of a proxy given on December 10, 2008

6) PRECO III Finance S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being registered under number B 117.714 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Corinne Petit, prenamed,
by virtue of a proxy given on December 10, 2008.

Said proxies after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are all the shareholders of Aros Sweden Residential S.à r.l. (hereinafter the "Company"), société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.732, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of June 28, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1683 of September 8, 2006. The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by the amount of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred sixty-nine thousand one hundred fifty-eight Swedish Kroner (SEK 169,158.-), to one hundred seventy-one thousand four hundred eighty-eight Swedish Kroner (SEK 171,488.-), by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

Subscription and payment

The appearing parties declare to subscribe to the new shares as follow:

- five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO Account Partnership III, L.P., two (2) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and one (1) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by PRECO III UK No 2 L.P., and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 1,864.-);

- one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by Takehave Holding S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of one hundred thirty-three thousand eight hundred fifty Swedish Kroner (SEK 133,850.-), with a share premium of one hundred thirty-three thousand three hundred eighty-four Swedish Kroner (SEK 133,384.-).

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of one hundred thirty five thousand seven hundred fourteen Swedish Kroner (SEK 135,714.-) is as of now available to the Company.

Second Resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at one hundred seventy-one thousand four hundred eighty -eight Swedish Kroner (SEK 171,488.-) represented by five hundred eighty-eight (588) class A shares ("Class A Shares") and one hundred forty-eight (148) class B shares ("Class B Shares") with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each.

Valuation

For registration purposes the amount of 135.714.-SEK is valued at (EUR 12.829,95).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil huit, le douze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu

1) PRECO Account Partnership III, L.P., une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO Account III LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Corinne Petit, avec adresse professionnelle au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008.

2) VPP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 112.117 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg

ici représentée par Corinne Petit, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008.

3) PRECO III UK L.P., une société régie par le droit anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP Limited LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Corinne Petit, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008.

4) Takehave Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 118.526 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Corinne Petit, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008.

5) PRECO III UK No 2 LP, une société régie par le droit écossais, anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP Limited LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States ici représentée par Corinne Petit, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008.

6) PRECO III Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 117.714 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Corinne Petit, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées an même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit :

Les comparantes sont les seuls associés d'Aros Sweden Residential S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.732, constituée suivant acte de Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, No. 1683 du 8 septembre 2006.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de deux mille trois cent trente couronnes suédoises (SEK 2.330,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent soixante-neuf mille cent cinquante-huit couronnes suédoises (SEK 169,158,-), à cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 171,488,-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de catégorie A et deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), ayant les mêmes droits et privilèges y attachés que les parts sociales de catégorie A et catégorie B représentées.

Souscription et libération

Les parties comparantes déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales de la façon suivante:

- cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO Account Partnership III, L.P., deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO III UK L.P. et une (1) nouvelle part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO III UK No 2 L.P et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre couronnes suédoises (SEK 1.864,-);

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par Takehave Holding S.à r.l. et une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par VPP S.à r.l. et libération intégrale par un apport en numéraire de cent trente-trois mille huit cent cinquante couronnes suédoises (SEK 133,850,-) dont une prime d'émission de cent trente-trois mille trois cent quatre vingt quatre couronnes suédoises (SEK 133,384,-).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cent trente-cinq mille sept cent quatorze couronnes suédoises (SEK 135, 714,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 1er alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1** Le capital social est fixé à cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 171.488,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-huit (588) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et cent quarante-huit (148) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) chacune.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital et la prime d'émission de 135.714.- SEK est évaluée (EUR 12.829,95)

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi. Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50897. Reçu soixante-trois euros soixante-quatre cents Eur 0,50% = 63,64

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002595/5770/175.

(080191691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Home Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 50.904.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

HOME TRADE SA

Signature

Référence de publication: 2009002509/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2008, réf. DSO-CX00317. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080191607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Taurus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

In the year two thousand eight, on the twelve day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1.) ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG SARL, a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, dated May 14, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 559 of July 21, 1999, registered with the R.C.S Luxembourg under number B 69.788 in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "TAURUS INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, dated December, 20, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 156 of March 29, 1996.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated December 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 565 of March 6, 2008.

The Sole Shareholder is here represented by Mr Ralf Limburg, lawyer and private employee, with professional address at L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of proxy given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.) ANGLO AMERICAN PLC, a public limited company incorporated in accordance with the laws of England and Wales under registration number 3564138 and with its registered address at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom here represented by Mr Ralf Limburg prementioned, by virtue of proxy given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Rename the issued shares of the Company to "A Ordinary Shares";
2. Create, in addition to the Company's Class A Ordinary Shares, a separate class of repurchaseable Class B Ordinary Shares with a par value of US\$ 2.00 (two United States dollars) per share ("B Ordinary Shares");
3. The Class B Ordinary Shares to be issued as repurchaseable shares within the terms of Article 49-8 of the Luxembourg Law on Commercial Companies of 1915 and that the Class B Ordinary Shares may be repurchased by the Company at any time and at such price (payable in cash or otherwise) as may be determined by the Board of Directors of the Company with any repurchase of Class B Ordinary Shares affecting all Class B Ordinary Shareholders on a pro rata basis;
4. Increase the subscribed capital from its present level of US\$ 296,000,000 (two hundred and ninety-six million United States dollars) to US\$ 297,800,000.- (two hundred and ninety-seven million eight hundred thousand United States dollars) by the issue of 900,000 (nine hundred thousand) fully paid Class B Ordinary Shares of US\$ 2.00 (two United States dollars) each to Anglo American Pic, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom as consideration for a cash payment of US\$ 1,800,000.- (one million eight hundred thousand United States dollars);
5. Adopt a new set of Articles of Incorporation of the Company ("Articles") in substitution of the existing Articles in order to reflect the above resolutions and to affect other necessary changes;

6. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the Sole Shareholder present or represented and the number of shares, which after having been signed by the Sole Shareholder or their proxy holders, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the notary.

III. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the Sole Shareholder have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken by the Sole Shareholder.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to rename the issued shares of the Company to "A Ordinary Shares".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create, in addition to the Company's Class A Ordinary Shares, a separate class of repurchaseable Class B Ordinary Shares with a par value of US\$ 2.00 (two United States dollars) per share ("B Ordinary Shares").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Class B Ordinary Shares will be issued as repurchaseable shares within the terms of Article 49-8 of the Luxembourg Law on Commercial Companies of 1915 and that the Class B Ordinary Shares may be repurchased by the Company at any time and at such price (payable in cash or otherwise) as may be determined by the Board of Directors of the Company with any repurchase of Class B Ordinary Shares affecting all Class B Ordinary Shareholders on a pro rata basis.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed capital from its present level of US\$ 296,000,000.- (two hundred and ninety-six million United States dollars) to US\$ 297,800,000.- (two hundred and ninety-seven million eight hundred thousand United States dollars) by the issue of 900,000 (nine hundred thousand) fully paid Class B Ordinary Shares of US\$ 2.00 (two United States dollars) each to Anglo American Pic, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, as consideration for a cash payment of US\$ 1,800,000.- (one million eight hundred thousand United States dollars).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt a new set of Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") in substitution of the existing articles of incorporation in order to reflect the above resolutions and to affect other necessary changes. The new Articles will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name, Status, Registered Office and Duration.** There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of "TAURUS INTERNATIONAL S.A." (the "Company").

The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors of the Company (the "Board of Directors") and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Object. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has a direct or indirect interest, with which it is associated through its shareholders or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

Art. 3. Share Capital. The corporate issued capital is set at two hundred ninety-seven million and eight hundred thousand United States dollars (USD 297,800,000.-), represented by one hundred forty-eight million (148,000,000) Class A Ordinary Shares with a par value of two United States dollars (USD 2.00) each and nine hundred thousand (900,000) repurchaseable Class B Ordinary Shares with a par value of two United States dollars (USD 2.00) each. Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are together referred to in these Articles as "shares".

The authorised capital is fixed at one billion United States dollars (USD 1,000,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) Class A Ordinary Shares of two United States dollars (USD 2.00) each. No authorised capital is allocated to the Class B Ordinary Shares.

The Board of Directors is authorised:

- to issue further Class A Ordinary Shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued Class A Ordinary Shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to any such issue of the Class A Ordinary Shares.

The authorisation to issue further Class A Ordinary Shares within the terms of this Article shall be valid for a period of five years starting from the date of 27 June 2005 may be renewed by a general meeting of shareholders at any time.

When the Board of Directors effects an issue of Class A Ordinary Shares in accordance with the authority granted to it, it shall take steps to amend the first paragraph of the present Article to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

Without limiting any powers conferred by the Law of 10 August 1915 (as amended) and in force from time to time governing commercial companies (the "Law") or these Articles, the extraordinary general meeting may amend these Articles so as to:

- consolidate or subdivide all or any of the shares into shares of larger or smaller amounts than its existing shares or change its shares into par value or no par value shares;
- convert any of the shares into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions;
- increase or reduce the subscribed capital and the authorised capital of the Company.

Art. 4. Repurchaseable Shares. Class B Ordinary Shares issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the Law are repurchaseable from time to time and at any time at the discretion of the Board of Directors in accordance with the Law.

Any repurchase shall be made following an offer made to all Class B Ordinary shareholders on a pro rata basis at such price (payable in cash or otherwise) as the Board of Directors may determine, subject to the limitations imposed by the Law.

Art. 5. Shares and the Transfer of Shares. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

Art. 6. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be a shareholder.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by a general meeting of the shareholders. They shall be eligible for re-election at the end of such period. They may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to fill the vacancy until the next general meeting of the shareholders.

Art. 7. Powers of the Boards of Directors. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles are within the competence of the Board of Directors.

Subject to the next paragraph of this Article, the Board of Directors may delegate all or part of its powers to one or more Directors, managers, or other officers who need not be shareholders of the Company and may give authority to such Directors, managers, or other officers to sub-delegate.

The delegation to any Director of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

Art. 8. Board of Directors Meetings. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two Directors present in person or by proxy and that a majority of the Directors so present or represented is comprised of Directors who are not present in the United Kingdom.

Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

Resolutions or other actions of the Board of Directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board of Directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the Board of Directors.

Towards third parties the Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board of Directors within the limits of the powers conferred on it by the Board of Directors.

Art. 9. Indemnity and Responsibility.

9.1 Subject to Article 9.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board of Directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent;
- any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 9.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 9.3;
- his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or
- his discharging his duties as such Director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

9.2 Subject to Article 9.3, no Director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board of Directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

9.3 (a) A Director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 9.1 or the dispensation under Article 9.2:

- (i) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or
- (ii) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

9.3 (b) Should any part of this Article 9 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 10. Directors' interests. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Any Director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Subject to the previous paragraph, any Director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the Board of Directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the Board of Directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum. At the next meeting of Shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company.

Art. 11. Disqualification of Directors and Commissaires. The office of Director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- if by notice in writing he resigns his office; or
- if he is prohibited by the Law from being a Director or Commissaire as applicable; or
- if he ceases to be a Director or Commissaire, as applicable, by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Art. 12. Commissaires. The Company shall be supervised by one or more Commissaires who:

- need not be shareholders;
- may be appointed for a maximum period of six years;
- shall be eligible for re-election; and
- may be removed at any time.

Art. 13. General Meeting of Shareholders. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or such other place as indicated in the convening notices on the last Wednesday in the month of June at 5.00 p.m. but if such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder. Each share gives the right to one vote.

Any action required or permitted to be taken by the Shareholders in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held.

Art. 14. Extraordinary General Meeting. Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles to be done at an extraordinary general meeting, or anything that the Law requires to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles shall be only effective if:

- such action is approved by a majority of two thirds of the shares present or represented at a general meeting of shareholders;
- a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting; provided that, if no quorum is reached at such meeting, a second extraordinary general meeting may be convened at which the proposed amendments can be validly adopted, without any quorum requirements, by a majority of two thirds of the shares present or represented at such a meeting.

Art. 15. Financial Year, Financial Statements, Adoption of Accounts. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

In respect of each Financial Year, the Board of Directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

At every annual general meeting, the Board of Directors shall present to the meeting the Financial Statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if it thinks fit, adopt the Financial Statements.

After adoption of the Financial Statements, the Annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the Financial Statements contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not permitted under these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 16. Appropriation of Profits and Dividends. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The appropriation and distribution of the net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the Board of Directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the above, any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board of Directors.

No dividend may be declared by the general meeting of shareholders except out of amounts legally available for that purpose.

Subject to the provisions of the Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends.

All such dividends shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests, in such amounts and in proportion to the amount paid up on their shares.

Any dividend may be paid on either the holders of Class A Ordinary Shares or Class B Ordinary Shares in amounts otherwise than in accordance with the terms set out in the immediate preceding paragraph of this Article provided that the holders of the class who would thereby receive a lower dividend than one paid in accordance with the above terms, or would even receive no dividend, have approved such dividend in General Meeting and provided further that no action may be taken under this Article permanently to deprive either class of the right to receive a dividend from time to time.

Art. 17. General Provisions. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law. These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand and six hundred euros (EUR 5,600.-).

For the purpose of registration the amount of 1,800,000.- USD corresponds to the amount of 1,371,658.22 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil huit, le douze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.) ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG SARL, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 14 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 559 du 21 juillet 1999, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 69.788 en sa qualité d'actionnaire unique de la société "TAURUS INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors

notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 du 29 mars 1996.

Les articles des statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 565 du 6 mars 2008.

L'actionnaire unique est ici représenté par Monsieur Ralf Limburg, avocat et employé privé, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.) ANGLO AMERICAN Pic, une "public limited company" enregistrée sous les lois anglaises et du pays de Galles, enregistrée sous le numéro 3564138, établie et ayant son siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Ralf Limburg, prémentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Renommer les actions émises de la Société en "Actions Ordinaires de Classe A";

2. Création, en complément au Actions Ordinaires de Classe A, d'une classe différente d'Actions Ordinaires de Classe B émises en tant qu'actions rachetables avec une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action ("Actions Ordinaires de Classe B")

3. Les Actions Ordinaires de Classe B émises en tant qu'actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales seront rachetables à tout moment par la Société et au prix (payable en nature ou autrement) tel que déterminé par le Conseil d'Administration de la Société par rachat des Actions Ordinaires de Classe B au prorata de la participation de tous les actionnaires de classe B;

4. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-seize millions de dollars des Etats-Unis (USD 296.000.000,-) à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 297.800.000,-) par l'émission de neuf cent mille (900.000) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) chacune, entièrement payées et souscrites par Anglo American Plc, une société incorporée sous les lois d'Angleterre et du pays de Galles, établie et ayant son siège social à 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, Royaume-Uni, par apport en espèces de la somme de un million huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.800.000,-);

5.) Refonte des Statuts de la Société de sorte à refléter les résolutions prises nécessitant d'autres modifications; 6.) Divers

II. Il a été établi une liste de présence renseignant l'Actionnaire Unique présent et représenté ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par l'Actionnaire Unique ou son mandataire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont l'Actionnaire Unique a eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de renommer les actions émises de la Société en "Actions Ordinaires de Classe A".

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer, en complément au Actions Ordinaires de Classe A, une classe différente d'Actions Ordinaires de Classe B émises en tant qu'actions rachetables avec une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action ("Actions Ordinaires de Classe B").

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide que les Actions Ordinaires de Classe B émises en tant qu'actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales seront rachetables à tout moment par la Société et au prix (payable en nature ou autrement) tel que déterminé par le Conseil d'Administration de la Société par rachat des Actions Ordinaires de Classe B au prorata de la participation de tous les actionnaires de classe B.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-seize millions de dollars des Etats-Unis (USD 296.000.000,-) à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 297.800.000,-) par l'émission de neuf cent mille (900.000) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) chacune, entièrement payées et souscrites

par Anglo American Plc, une société incorporée sous les lois d'Angleterre et du pays de Galles, établie et ayant son siège social à 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, Royaume-Uni, par apport en espèces de la somme de un million huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.800.000,-).

Cinquième résolution

L'Actonnaire Unique décide de procéder à la refonte des Statuts de la Société de sorte à refléter les résolutions prises nécessitant d'autres modifications. Les Statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Nom, Statut, Siège social et Durée.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TAURUS INTERNATIONAL S.A. ("la Société").

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration") et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut en particulier emprunter des fonds et accorder toute assistance, avance, prêt ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt direct ou indirect, avec laquelle elle est associée à travers ses actionnaires, ou qui détient un intérêt dans la Société.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou lever des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouverts au public.

La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social et elle sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières" pleinement imposable.

Art. 3. Capital social. Le capital souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent mille dollars US (USD 297.800.000,-), représenté par cent quarante huit millions (148.000.000) d'actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,00) chacune et neuf cent mille (900.000) actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,00) chacune. Les actions Ordinaires de Classe A et les actions Ordinaires de Classe B sont toutes ensemble appelées "actions" dans ces Statuts..

Le capital autorisé est fixé à un milliard de dollars US (USD 1.000.000.000,-), divisé en cinq cent millions (500.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,00) chacune. Aucun capital autorisé n'a été alloué aux Actions Ordinaires de Classe B.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à émettre d'autres Actions Ordinaires de Classe A jusqu'à atteindre le capital autorisé en totalité ou en partie de temps en temps dans les formes spécifiées dans ces statuts et prescrites par la loi, ces actions étant à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date d'une telle émission et les termes et conditions de souscription et de libération des Actions Ordinaires de Classe A émises;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à une telle émission d'Actions Ordinaires de Classe A.

L'autorisation d'émettre des Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires selon les termes de cet Article est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de 25 juin 2005 et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des actionnaires.

Lorsque le Conseil d'Administration émettra des Actions Ordinaires de Classe A selon l'autorité qui lui est conférée, il s'emploiera à modifier le premier alinéa de cet article pour enregistrer l'augmentation de capital émis et pourra appointer quelqu'un pour ce faire. Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ("la Loi") ou ces statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier ces statuts de manière à:

- consolider ou subdiviser toutes les actions de la Société ou une partie d'entre elles en des actions d'un montant supérieur ou inférieur à celle des actions existantes ou changer les actions en actions avec ou sans valeur nominale;
- convertir des actions de la Société en actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions;
- augmenter ou réduire le capital souscrit et le capital autorisé de la Société.

Art. 4. Actions rachetables. Les Actions Ordinaires de Classe B émises en tant qu'actions rachetables par la Société, selon les dispositions de l'Article 49-8 de la Loi sont rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, et dans les formes prescrites par la loi.

Tout rachat aura lieu suite à une offre faite au pro rata à tous les actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B au prix (payable en espèces ou autrement) à déterminer par le Conseil, et dans les limites imposées par la loi.

Art. 5. Actions et transfert d'Actions. Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Les Actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libres de tous frais.

Art. 6. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres, actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront nommés pour une durée maximum de six ans par une décision d'une assemblée générale des actionnaires. Ils seront éligibles pour une réélection à la fin de cette période. Ils sont toujours révocables à tout moment sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Sous réserve du paragraphe suivant de ces statuts, le Conseil d'Administration délèguera tout ou une partie de ses Pouvoirs à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires ou autres agents actionnaires ou non de la société, et donnera autorité à ces Administrateurs, gestionnaires et autres agents pour sous-déléguer.

La délégation à un Administrateur de la gestion quotidienne de la société est subordonnée à une autorisation préalable donnée par vote unanime lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil. Le Conseil d'Administration peut désigner son Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours à tout moment au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de départage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions ou autres actions du Conseil d'Administration durant une réunion seront confirmées par le procès-verbal de cette réunion, signé par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Un Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler les uns avec les autres. Toute participation à une réunion par ces moyens est jugée équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Toute action devant ou pouvant être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration peut être prise sans réunion si une résolution consignant cette action est signée par tous les Administrateurs. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution identique sous toute forme que ce soit, et seront consignées avec le procès-verbal du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs qui lui seront conférés par le Conseil d'Administration.

Art. 9. Indemnité et Responsabilité.

9.1 Sous réserve des dispositions de l'article 9.3, chaque Administrateur et autre agent, serviteur ou représentant de la société sera indemnisé par la Société pour, et le devoir du Conseil d'Administration sera de payer à partir des fonds de la Société, tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un Administrateur, agent, serviteur ou représentant pourra encourir ou dont il pourra devenir redevable en raison:

- d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, serviteur ou représentant;
- de toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 9.3) dans lequel il pourrait être partie prenante et qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme l'Administrateur, l'agent, le serviteur ou le représentant n'aurait pas été responsable en ce qui concerne la matière d'après l'article 9.3);
- du fait qu'il a agi en tant que, ou du fait qu'il l'ait été dans le passé, à la requête de la Société, administrateur ou agent d'une autre société dont la Société est un actionnaire direct ou indirect et au sujet de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou
- pour la décharge de ses devoirs en tant qu'Administrateur, agent, serviteur ou représentant y compris les dépenses de voyage.

9.2 Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 aucun Administrateur ou autre agent, serviteur ou représentant de la Société ne sera passible envers la Société de toute perte ou dépense imputée à la Société et découlant de:

- les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre Administrateur, agent, serviteur ou représentant ou pour avoir pris part à de tels actes, reçus, négligences ou autres défauts;
- l'insuffisance ou du défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil d'Administration, ou de l'insuffisance ou du défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis;
- la faillite, l'insolvabilité ou un acte de mauvaise foi de toute personne auprès de laquelle les fonds, titres ou effets auront été déposés; ou
- une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

9.3 (a) Un Administrateur n'aura pas le droit de bénéficier de l'indemnisation prévue à l'Article 9.1 ou de la dispense prévue à l'Article 9.2:

- (i) s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou
- (ii) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'Administrateur, l'agent, le serviteur ou le représentant n'ait participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de cet Article 9 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de cet Article, l'Article restera néanmoins valable et exécutoire dans la limite où il ne sera pas invalidé ou modifié.

Art. 10. Intérêts des Administrateurs. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont Administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société, firme ou autre entité.

Tout Administrateur ou agent qui est un administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas, à cause de l'affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou ces autres affaires.

Sous réserve du paragraphe précédent, tout Administrateur qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et dont l'intérêt se révèle contraire aux intérêts de la Société, doit, lors de cette soumission, en informer le Conseil d'Administration de façon appropriée et cette information sera retenue dans les procès-verbaux de la réunion. Cet Administrateur ne peut délibérer ou voter sur un tel contrat ou accord et il ne sera pas compté pour le quorum de présence. A la prochaine assemblée des Actionnaires et avant tout vote sur toute autre résolution, un rapport devra être fait au sujet de tout contrat ou accord à l'occasion duquel un Administrateur aurait un intérêt contraire à celui de la Société.

Art. 11. Disqualification des Administrateurs et des Commissaires. Le poste d'Administrateur ou de Commissaire sera ipso facto vacant:

- Si le titulaire devient insolvable ou compose avec ses créanciers, ou s'il invoque un statut de redressement alors en vigueur en faveur de débiteurs insolvable; ou
- Si par notification écrite il démissionne de son poste; ou
- Si la Loi lui défend d'être Administrateur ou Commissaire; ou
- S'il cesse d'être Administrateur ou Commissaire en vertu de la Loi ou est relevé de ses fonctions en application des présents statuts.

Art. 12. Commissaires. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui

- ne doivent pas nécessairement être actionnaire;
- peuvent être nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans;
- seront éligibles à la réélection; et
- seront toujours révocables.

Art. 13. Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier des actions concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg le dernier mercredi du mois de Juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations, mais si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour toutes les assemblées générales sont faites conformément à la Loi, chaque Administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Toute action requise ou permise par les Actionnaires lors d'une assemblée générale, pourra être menée sans qu'ait lieu une réunion, si une résolution établissant cette action est signée par tous les actionnaires qui seraient autrement autorisés à voter si la réunion avait effectivement eu lieu.

Art. 14. Assemblée Générale Extraordinaire. Toute modification des présents statuts, ou toute action pour laquelle les statuts requièrent une assemblée générale extraordinaire, ou toute action pour laquelle la Loi prescrit les mêmes exigences que pour une modification des Statuts, ne sera effective que si:

- cette action est approuvée par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires;
- un quorum de 50 % du capital souscrit et restant de la société est présent ou représenté à ladite assemblée;

Si aucun quorum n'est obtenu lors de la réunion, une seconde assemblée générale extraordinaire sera convoquée au cours de laquelle les modifications proposées pourront être adoptées, sans nécessité qu'un quorum soit représenté, par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés lors de ladite assemblée.

Art. 15. Année Sociale, Situation Financière, Adoption des états financiers. L'année sociale de la Société commence le 1er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année ("Année Fiscale").

Chaque Année Fiscale, le Conseil d'Administration dressera les Etats Financiers qui comprendront un bilan et le compte de profits et pertes de la Société. Les Etats Financiers seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable. A ces Etats Financiers seront joints ou attachés les rapports et documents qui contiendront les détails requis par la Loi.

Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si les Etats Financiers contiennent une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 16. Attribution des Bénéfices et des Dividendes. Du bénéfice net annuel de la Société ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés au fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital émis de la Société .

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale déterminera l'affectation et la distribution du bénéfice net (y compris tout solde reporté) de la Société et déterminera le solde à reporter.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes en toute devise ou en nature, l'émission par la Société d'actions bonus entièrement libérées ou de droits de souscription, et la création ou le maintien de fonds de réserve et de provisions.

Sujet à ce qui précède, tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera.

Des dividendes ne pourront être déclarés par l'assemblée générale des actionnaires que sur des montants légalement disponibles pour cela.

Sous conditions des prescriptions de la Loi et de ces Statuts, le Conseil d'Administration pourra payer des dividendes intérimaires.

Tous dividendes de cette nature seront payés aux actionnaires en accord avec leurs droits et intérêts, dans des montants proportionnels aux montants payés pour leurs actions.

Tout dividende pourra être payé soit aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A soit aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B d'une façon autre qu'en accord avec les termes définis dans le paragraphe précédent immédiatement cet Article du moment que les détenteurs de la classe qui recevraient de ce fait un dividende inférieur à celui payé en accord avec les termes ci-dessus, ou qui ne recevraient aucun dividende, auront approuvé un tel dividende lors d'une Assemblée Générale et qu'aucune action ne sera prise au titre de cet Article et de façon permanente pour empêcher l'une ou l'autre classe de recevoir un dividende de temps en temps.

Art. 17. Provisions Générales. Tous les cas non prévus par ces Statuts seront déterminés en accord avec la Loi.

Ces statuts sont disponibles en Anglais et en Français. En cas de divergences entre les deux versions, c'est la version Anglaise qui prévaudra."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de 1.800.000,- USD correspond à la somme de 1.371.658,22 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Limburg et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50899. Reçu six mille sept cent quarante-six euros soixante-trois cents Eur 0,50% = 6.746,63

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002624/5770/634.

(080191564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Mae Engineering SRL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 94.771.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002718/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09389. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Mae Engineering SRL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 94.771.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002719/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09387. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fairacre Plus 4 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.738.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002717/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08677. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

European Training Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002701/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08685. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002702/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09877. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Dresden GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.920.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002703/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09878. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.638.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

In the year two thousand and eight, on the fifth of August.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

MSEOF Manager S.a r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.112 and having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting in its own name on behalf of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a fonds commun de placement established under Luxembourg laws,

here represented by Ms Suzana Fuia, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on July 30, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person in its capacity as sole shareholder of MSEOF Finance S.à r.l. has requested the undersigned notary, through its proxyholder, to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "MSEOF Finance S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of June 30, 2003 published in the Mémorial C n° 899 of September 2, 2003, and which articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 29, 2008, not published in the Mémorial C yet.

II. The Company's share capital is set at four million two hundred sixty-six thousand eight hundred Euro (EUR 4,266,800.-) represented by forty-two thousand six hundred sixty-eight (42,668) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three hundred seventy-two thousand Euro (EUR 372,000.-) to raise it from its present amount of four million two hundred sixty-six thousand eight hundred Euro (EUR 4,266,800.-) to four million six hundred thirty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 4,638,800.-) by creation and issue of three thousand seven hundred twenty (3,720) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

MSEOF Manager S.à r.l., prenamed, acting in its own name on behalf of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for all three thousand seven hundred twenty (3,720)

new shares at their total nominal value of three hundred seventy-two thousand Euro (EUR 372,000.-) and fully pay them up by contribution in cash of the same amount.

The total amount of three hundred seventy-two thousand Euro (EUR 372,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at four million six hundred thirty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 4,638,800.-) represented by forty-six thousand three hundred eighty-eight (46,388) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MSEOF Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.112 et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour le compte de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fond commun de placement de droit luxembourgeois,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, en sa qualité d'associée unique de MSEOF Finance S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "MSEOF Finance S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618 constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C n° 899 du 2 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 29 avril 2008 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux cent soixante-six mille huit cents Euros (EUR 4.266.800,-) représenté par quarante-deux mille six cent soixante-huit (42.668) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante-douze mille Euros (EUR 372.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante-six mille huit cents Euros (EUR 4.266.800,-) à quatre millions six cent trente-huit mille huit cents Euros (EUR 4.638.800,-) par la création et l'émission de trois mille sept cent vingt (3.720) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

MSEOF Manager, S.à r.l., prénommée, agissant en son propre nom et pour le compte de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prénommée, par son représentant, déclare souscrire les trois mille sept cent vingt (3.720) parts sociales nouvelles à leur valeur nominale totale de trois cent soixante-douze mille Euros (EUR 372.000,-), et les libérer intégralement par apport en numéraire du même montant.

Le montant de trois cent soixante-douze mille Euros (EUR 372.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à quatre millions six cent trente-huit mille huit cents Euros (EUR 4.638.800,-) représenté par quarante-six mille trois cent quatre-vingt-huit (46.388) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fua, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2008 LAC/2008/32907 Reçu à 0,50%: mille huit cent soixante euros (€ 1860.-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002630/202/117.

(080192210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

First Investors Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.561.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002716/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08673. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Argus Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.202.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of October,

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARGUS INTERNATIONAL, S.à r.l., having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 115.202,

here represented by Manacor (Luxembourg) S.A. with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B 9.098, itself represented by Mr Jean Jacques Josset, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, acting in his here above stated capacities, and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which appearing party, represented has stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up that ARGUS INTERNATIONAL S.à r.l., prenamed is the sole shareholder of ARGUS ENERGY S. à.r.l., a société à responsabilité limitée,

having its registered office in L-1855 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 115202, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg enacted on March 1, 2006, published in the Mémorial C number 1112 on June 8, 2006 page 53372.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions

The sole shareholder decides to transfer the registered office from L-1855 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg".

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARGUS INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.202, ici représentée par Manacor (Luxembourg) S.A. avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098, représentée elle même par Monsieur Jean Jacques Josset, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter qu'ARGUS INTERNATIONAL S.à r.l., précitée est le seule associé de la société à responsabilité limitée ARGUS ENERGY S.à.r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.202, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 1^{er} mars, 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1112 du 8 juin 2006 page 53.372.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin au 9, Parc d'Activité Syrdall, L -5365 Munsbach et de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5 première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Jacques Josset, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2008. LAC/2008/45487. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002627/202/73.

(080192243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Gaia Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 140.129.

L'an deux mille huit, le treize novembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GAIA PARTICIPATIONS S.A. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 140.129 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations numéro 1988 du 14 août 2008 L'assemblée choisit comme président et scrutateur Madame Claire PONSOT, employée, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Angelina LUCIANI, employée, demeurante Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec les présentes minutes.

II. Il ressort de la liste de présence, que toutes les actions en circulation représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) constatation de la libération totale du capital
- 2) apport de fonds propre pour un montant de 2.477,15 €
- 3) modification du projet de scission concernant la date de référence de la valorisation de la société fixée initialement au 24 juillet,
- 4) modification des actes en ce qui concerne la situation comptable de la Société en ajoutant aux avoirs bancaires et caisse à l'Actif € 368,18 et en ajoutant une ligne concernant la dette au Passif de € 368,19.
- 5) Divers.

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate que l'entière du capital social de la société a bien été libéré à concurrence de 31.000,- euros, tel qu'il en est justifié au Notaire qui l'atteste.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate un apport en numéraire de deux mille quatre cent soixante-dix-sept euros et quinze centimes (2.477,15 €) aux fonds propres de la société aux fins de porter les capitaux propres de vingt-huit mille cinq cent vingt-deux euros et quatre-vingt cinq centimes (28.522,85 €) à trente et un mille euros (31.000,- €).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le projet de scission concernant la date de référence de la valorisation de la société fixée initialement au 24 juillet pour la porter au 13 novembre.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les actes en ce qui concerne la situation comptable de la Société en ajoutant aux avoirs bancaires et caisse à l'ACTIF trois cent soixante-huit euros et dix-neuf centimes (368,19 €) et en ajoutant une ligne concernant la dette de trois cent soixante-huit euros et dix-neuf centimes (368,19 €) (au PASSIF).

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, sont évaluées à approximativement à 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ponsot, A. Luciani, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 novembre 2008 - WIL/2008/1012. Reçu douze euros = 12,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 décembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009002626/2724/57.

(080191794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Dopiconseil S.A., Société Anonyme,
(anc. Transports Asselborn).**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 18.869.

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Jean DOME, conseil économique, demeurant à B-4650 Herve, 14, rue de Tribomont,

2. Madame Maria PIRARD, sans profession, demeurant à B-4650 Herve, 14, rue de Tribomont.

Lesquels comparants ont démontré au notaire qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TRANSPORTS ASSELBORN s.à.r.l. avec siège à L-4176 Esch/Alzette, 1, rue Jos Kieffer, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 18.869,

constituée par acte du notaire André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1981, publié au Mémorial C numéro 22 du 4 février 1982,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le prédit notaire SCHWACHTGEN en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 235 de l'année 1995.

Ceci exposé, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

I.- Modifications statutaires

1. Parts sociales. L'assemblée prend acte de la cession de parts sociales intervenue entre Monsieur Hubert LECLoux, employé, demeurant à B-4650 Le Haumont et Madame Maria PIRARD, préqualifiée, aux termes d'un contrat de cession sous seing privé en date du 03 octobre 2007.

2. Objet social. L'objet de la société est remplacé comme suit:

"La société a pour objet toutes activités et prestations de services en matière de conseil économique ainsi que la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier et immobilier propre.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement."

3. Capital. Le capital de la société est augmenté de vingt-sept mille six cent cinq Euros et trente-deux cents (€ 27.605,32) pour être porté de son montant actuel de € 12.394,68 au montant de quarante mille Euros (€ 40.000,-) par incorporation de réserves reportées.

L'existence de ces réserves est à l'instant démontrée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de la Fiduciaire Cabexco s.à r.l. avec siège à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon en date du 20 octobre 2008.

Le capital sera désormais de quarante mille Euros (€ 40.000,-) divisé en cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de € 80,- chacune, souscrites comme suit:

- Monsieur Jean DOME	495 parts
- Madame Maria PIRARD	5 parts

4. Gérance. L'assemblée prend acte et accepte la démission des gérants en place, Messieurs Jean DOME, Hubert LECLOUX et Damien MINOCCI.

5. Forme. Les associés ont ensuite décidé de transformer la société en société anonyme.
Les parts sociales ci-dessus mentionnées deviendront donc des actions.

6. Dénomination. La société aura désormais la dénomination "DOPICONSEIL S.A.".

II.- Transformation dans une autre forme de société

En suite des résolutions qui précèdent, les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de DOPICONSEIL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités et prestations de services en matière de conseil économique ainsi que la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier et immobilier propre.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à € 40.0000,- (quarante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts Euros (€ 80,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première assemblée générale se tiendra en 2009.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2013:

- Monsieur Jean Georges DOME, conseil économique, né à Herve (B) le 22 juillet 1951, demeurant à B-4650 Herve, 14, rue de Tribomont,

- Madame Maria PIRARD, sans état, née à Verviers (Belgique) le 31 janvier 1954, demeurant à B-4650 Herve, 14, rue de Tribomont,

- Madame Florence DOME, indépendante, née à Verviers (Belgique) le 10 mai 1976, demeurant à B-4630 Soumagne, 22, rue Château de Micheroux.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un devant être Monsieur Jean DOME, préqualifié, qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

2) Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2013:

- La Fiduciaire Cabexco s.à r.l. avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent(RCSL B 139.890).

3) Le siège de la société est fixé à L-4176 Esch/Alzette, 48-50, rue Jos Kieffer.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. DOME, M. PIRARD, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 28 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3302 Reçu douze euros. 12,- €

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 novembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009002625/225/159.

(080192361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 29 octobre 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Financière Fastbooking Luxembourg S.A. ayant son siège social jusqu'au 26 novembre 2008 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et

Citco REIF services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009002722/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09748. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Munawwar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.384.

EXTRAIT

Suite à la résolution circulaire prise par le Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008;

- modification de l'adresse professionnelle de tous les administrateurs de classe B, Johan Dejans et Sylvie Abtal-Cola, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2009002721/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10400. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Semnon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.154.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SEMNON SA", R.C.S Luxembourg numéro B 142.154, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niede-

ranven, en date du 22 septembre 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2596 du 23 octobre 2008; les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille sept cent cinquante (2.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de deux cent soixante-quinze mille euros (275.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;
2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et modification subséquente de l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société;
3. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société de sorte qu'il commencera désormais le 1^{er} janvier et terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant commencé le 22 septembre 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Suite à cette résolution l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra désormais le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Suite à cette résolution l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: V. Bhoobun, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51670. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002615/5770/61.

(080192303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Izzo International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.453.

Société constituée le 22 décembre 1995 par-devant Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°130 du 15.03.1996.

Madame Marie-Fiore RIES-BONANI et Monsieur Alexis DE BERNARDI, administrateurs, ainsi que Monsieur Jean-Marc HEITZ, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société IZZO INTERNATIONAL S.A. établi au 17, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG, a été dénoncé le 22.12.2008. Luxembourg, le 22.12.2008.

Luxembourg, le 22.12.2008.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002729/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

Im Jahre zweitausendacht, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre (die Versammlung) der BSH électroménagers S.A., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft ("société anonyme"), mit Gesellschaftssitz in 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxemburg, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 15. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 368 vom 3. April 2004, Seite 17662 (die Gesellschaft), abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Tom Storck, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse in Luxemburg (der Vorsitzende), eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Corinne PETIT, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg (der Schriftführer).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Frau Isabel DIAS, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg (der Stimmenzähler).

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler werden nachfolgend zusammen als Verwaltungsvorstand bezeichnet.

Die vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die bevollmächtigten Vertreter und den Verwaltungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung beigegeben.

Der Verwaltungsvorstand ist somit regulär zusammengestellt und der Vorsitzende hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu dokumentieren:

I. Dass dreihundertundzehn (310) Aktien mit einem Nennwert je Aktie von hundert Euro (EUR 100), welche das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bei der Versammlung rechtsgültig vertreten sind, und die Versammlung folglich rechtsgültig über die in der folgenden Tagesordnung enthaltenen Punkte entscheiden kann;

II. Dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

1. Verzicht der Aktionäre auf ein Einberufungsschreiben zur Versammlung;
2. Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, betreffend den Zweck der Gesellschaft welcher zukünftig wie folgt lauten soll:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- a) der Vertrieb von industriellen Erzeugnissen auf dem Gebiet der Elektrotechnik, der Feinmechanik und verwandter Technik.

b) der Vertrieb von Gütern, die für die hergestellten und vertriebenen Erzeugnisse als Zubehör und Hilfsstoffe oder als Hilfsmittel zweckdienlich sind.

c) Reparaturen an elektrischen Hausgeräten.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte vorzunehmen und alle Maßnahmen zu ergreifen, die mit dem Gegenstand des Unternehmens zusammenhängen oder ihm unmittelbar oder mittelbar förderlich erscheinen.";

3. Unterteilung des Verwaltungsrates der Gesellschaft in ein Verwaltungsratsmitglied der Klasse A, welches die Person sein muss, auf wessen Name etwaige Handelsermächtigungen der Gesellschaft ausgestellt werden, und zwei oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B;

4. Abänderung der Bestimmungen bezüglich des Entscheidungsprozesses des Verwaltungsrats sowie der Bestimmungen betreffend die rechtsgültige Verpflichtung der Gesellschaft;

5. Abänderung der Artikel 6 und 7 der Satzung der Gesellschaft um denen in Punkt 3. und 4. der Tagesordnung enthaltenen Beschlüsse Rechnung zu tragen;

6. Aufteilung der gegenwärtig im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder in ein Verwaltungsratsmitglied der Klasse A und zwei Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B;

7. Verschiedenes.

III. Dass die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Da das gesamte Kapital der Gesellschaft bei gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf Einberufungsschreiben, und alle vertretenen Aktionäre sehen sich als ordnungsgemäß einberufen an und erklären, vollständig über die Tagesordnung informiert zu sein.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, Artikel 4, betreffend den Zweck der Gesellschaft abzuändern und ihm zukünftig folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

a) der Vertrieb von industriellen Erzeugnissen auf dem Gebiet der Elektrotechnik, der Feinmechanik und verwandter Technik.

b) der Vertrieb von Gütern, die für die hergestellten und vertriebenen Erzeugnisse als Zubehör und Hilfsstoffe oder als Hilfsmittel zweckdienlich sind.

c) Reparaturen an elektrischen Hausgeräten.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte vorzunehmen und alle Maßnahmen zu ergreifen, die mit dem Gegenstand des Unternehmens zusammenhängen oder ihm unmittelbar oder mittelbar förderlich erscheinen."

Dritter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, den Verwaltungsrat in ein Verwaltungsratsmitglied der Klasse A und zwei oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B zu unterteilen.

Das Verwaltungsratsmitglied der Klasse A muss obligatorisch die Person sein, auf deren Namen etwaige Handelsermächtigungen, welche die Gesellschaft zwecks Ausübung des Gesellschaftszweckes braucht, ausgestellt sind/werden.

Vierter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, dass der Verwaltungsrat der Gesellschaft nur rechtsgültig tagen kann, wenn eine Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder, und obligatorisch das Verwaltungsratsmitglied der Klasse A, anwesend oder vertreten sind.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats müssen mit Zustimmung der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gefasst werden, mit obligatorischer Zustimmung des Verwaltungsratsmitglieds der Klasse A.

Die Versammlung hat weiter beschlossen, dass die Gesellschaft entweder durch die gemeinsame Unterschrift des Verwaltungsratsmitglieds der Klasse A und eines Verwaltungsratsmitglieds der Klasse B oder aber durch die Einzelunterschrift des vom Verwaltungsrat Bevollmächtigten verpflichtet werden kann.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, Artikel 6 der Satzung abzuändern um den vorhergehenden dritten und vierten Beschlüssen Rechnung zu tragen:

Artikel 6 soll zukünftig wie folgt lauten:

„ **Art. 6.** Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen. Der Verwaltungsrat ist unterteilt in ein Verwaltungsratsmitglied der Klasse A, welches obligatorisch die Person sein muss, auf deren Namen etwaige Handelsermächtigungen, welche die Gesellschaft

zwecks Ausübung des Gesellschaftszweckes braucht, ausgestellt sind/werden, und zwei oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten."

Sechster Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, Artikel 7 der Satzung abzuändern um den vorhergehenden dritten und vierten Beschlüssen Rechnung zu tragen.

Artikel 7 soll zukünftig wie folgt lauten:

„ **Art. 7.** Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen zu treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich über ein Recht vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung einer richterlichen Beschlagnahme mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann nur tagen, wenn eine Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder, und obligatorisch das Verwaltungsratsmitglied der Klasse A, anwesend oder vertreten sind.

Beschlüsse des Verwaltungsrats können nur mit Zustimmung der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gefasst werden, mit obligatorischer Zustimmung des Verwaltungsratsmitglieds der Klasse A.

Die Gesellschaft wird entweder durch die gemeinsame Unterschrift des Verwaltungsratsmitglieds der Klasse A und eines Verwaltungsratsmitglieds der Klasse B oder aber durch die Einzel Unterschrift des vom Verwaltungsrat Bevollmächtigten verpflichtet.

Der Verwaltungsrat hat das Recht, an Personen erteilte Befugnisse jederzeit vollständig oder teilweise zu widerrufen oder zu ändern.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann eine Vollmacht an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder geben, um ihn in einer Verwaltungsratsversammlung zu vertreten.

Der Verwaltungsrat kann, ohne sich dazu zu versammeln, schriftliche einstimmige Beschlüsse fassen, unterzeichnet durch alle Verwaltungsratsmitglieder.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Verwaltungsratssitzung gefasste Beschlüsse.

Alle Mitglieder des Verwaltungsrates können mittels Telefon- oder Video- Konferenz-Call, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die es den teilnehmenden Mitgliedern erlauben, einander zu hören und zu verstehen, an Verwaltungsratssitzungen teilnehmen. Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung mittels dieser Kommunikationsmittel hat dieselbe Wirkung wie die persönliche Teilnahme an einer solchen Sitzung."

Siebenter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, die im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder wie folgt in ein Verwaltungsratsmitglied der Klasse A und zwei Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B zu unterteilen:

- Michel TELKES, Verwaltungsratsmitglied der Klasse A;
- Ulrich RUDELBACH, Verwaltungsratsmitglied der Klasse B; und
- Patrick SPENDLER, Verwaltungsratsmitglied der Klasse B.

Schätzung der Kosten und Erklärung

Die Auslagen, Ausgaben, Kosten und Vergütungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde getragen werden müssen, können auf etwa eintausend Euro (EUR 1.000) geschätzt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigten der Aktionäre haben diese zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: T. Storck, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 décembre 2008. LAC/2008/51386. Reçu douze euros Eur 12.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002582/5770/145.

(080191918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Infotel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.297.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Jean-Michel LENTZ, gérant de société, né le 14 mars 1960 à Mont Saint Martin, demeurant à L-1457 Luxembourg, 13, rue des Eglantiers, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de la société

INFOTEL CONSEIL, société de droit français, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 344 122 262, avec siège social à F-92200 Neuilly sur Seine, 6, rue des Gravières,

En vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée par le Président de ladite société, Madame Josyane MULLER, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-92600 Asnières sur Seine, 31, rue du Château,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Lequel comparant a déclaré:

Qu'ensemble avec sa mandante ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée INFOTEL Luxembourg s.à r.l. avec siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 137.297,

constituée par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 07 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 960 du 18 avril 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants, présents ou représentés comme dit, n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant, es qualité qu'il agit, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société à responsabilité limitée INFOTEL LUXEMBOURG s.à r.l. est liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Jean-Michel LENTZ est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable avec son associé des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé, les comparants susdits, présents ou dûment représentés, en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. LENTZ, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3808 Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au RCSL.

Capellen, le 22 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009002778/225/43.

(080191917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Concorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 68, boulevard Napoléon.
R.C.S. Luxembourg B 86.936.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Marc LUCAS, économiste, demeurant à L-7217 Bereldange, 80, rue de Bridel.

Lequel comparant a déclaré:

Qu'en vertu d'un contrat de cession de parts sous seing privé, il est devenu le seul associé de la société à responsabilité limitée CONCORP s.à r.l. avec siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 86.936,

constituée par acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1026 du 05 juillet 2002, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associé.

Que le comparant n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée approuve la cession de parts ci-dessus relatée.
2. La société à responsabilité limitée CONCORP s.à r.l. est liquidée avec effet immédiat.
3. Pour autant que de besoin, Monsieur Marc LUCAS est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable avec son associé des frais des présentes.
4. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.
5. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé, le comparant susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LUCAS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3807 Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 22 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009002777/225/38.

(080191898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sebia Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.637.

Extract of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Managers held on December 11th, 2008 at the registered office

- The registered office of Sebia Capital Sari is transferred from its current address to 12F, rue Guillaume KROLL, L-1882 Luxembourg.

- The professional address of the following Managers are modified as follows:

* Mrs. Corinne Bitterlich, category B Manager, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Mrs Antonella Graziano, category B Manager, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 11 décembre 2008

- Le siège social de la société est transféré au 12F, rue Guillaume KROLL, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle des gérants suivants est modifiée comme suit:

* Madame Corinne BITTERLICH, gérante de catégorie B, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Madame Antonella GRAZIANO, gérante de catégorie B, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Sebia Capital Sàrl
Signatures
Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2009002727/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Proxima Capital Investment, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.214.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cession définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme
pour PROXIMA CAPITAL INVESTMENT (en liquidation)
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009002728/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

ThermoCool S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 14, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 115.933.

—
Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 15/10/2008

Der Gesellschafter und Geschäftsführer, Herr Stefan Gregor KETTER, hat beschlossen zum heutigen Tag, den Gesellschaftssitz von L-6725 Grevenmacher 3, rue du Stade, nach L-6725 Grevenmacher 14, rue du Stade zu verlegen.
Grevenmacher, den 15/10/ 2008. Stefan Gregor KETTER.

Référence de publication: 2009002730/598/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.973.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 novembre 2008

L'actionnaire unique décide:

1. De transférer le siège social de la société du 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. L'actionnaire unique approuve la nomination de Van Geet Derick & Co, réviseurs d'entreprises Sàrl enregistrée à Luxembourg au R.C.S. B 73.376, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en tant que "Réviseur d'entreprises" jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2011.

3. L'actionnaire unique approuve la démission de Mr. Di Fino Luca comme commissaire avec effet immédiat et accepte la nomination de Madame Alexandra Karanika, comptable, née le 15/03/1971 à Stuttgart, Allemagne et résidant à Fidiou 98, 16341 Helioupoli, Grèce en tant que commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009002726/9378/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Les Deux Ponts Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.608.

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. (RCS n° B 84 426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de SARL LES DEUX PONTS (RCS n° B 111.608) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009002731/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Real Estate Bridel S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 119.063.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 novembre 2008

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 novembre 2008 que la Société a transféré son siège social du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 12, rue Jean Engling, L-1150 Luxembourg avec effet au 17 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002732/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Genuine Basic Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.176.

EXTRAIT

En date du 5 décembre 2008, le Conseil de Gérance a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg" avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Bart Zech

Référence de publication: 2009002733/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

PRA GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 43.079.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundacht, am zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herrn Pavel ADAMEC, Ingenieur, wohnhaft in D-47809 Krefeld, Carl-Sonnenscheinstrasse 108-112.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Dass er der alleinige Gesellschafter von „PRA, G.m.b.H.“, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den damals zu Mersch amtierenden Notar Edmond Schroeder, vom 8. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 235 vom 21. Mai 1993, ist, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, vom 15. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 991 vom 6. Oktober 2004.

2.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (12.394,68) beträgt, und eingeteilt ist in fünfhundert (500) voll einbezahlten Anteile mit einem Nennwert von jeweils vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (24,79 EUR).

3.- Dass der Erschienenene ausdrücklich beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tag aufzulösen.

4.- Dass der Erschienenene alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernommen hat, daß alle Verbindlichkeiten beglichen wurden und daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass er ohnehin persönlich und für sämtliche Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft haftet.

5.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wurde.

6.- Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, aufbewahrt werden.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu solidarischen Lasten der Gesellschaft und des Komparenten.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Pavel Adamec, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50761. Reçu 12€ (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Dezember 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009002781/9127/38.

(080191858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

—
Asah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg B 68.042.

L'an deux mil huit, le quinze décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean Benoit Frédéric NOWAK, comptable, né le 26 janvier 1959 à Jemappes (Belgique), demeurant à L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme ASAH S.A., ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 217 du 30 mars 1999, a ensuite été modifiée suivant extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 723 du 5 septembre 2001;

- que le capital social de la société "ASAH S.A." s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 30.986,69) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1250) actions sans valeur nominale, entièrement libérées;

- que Monsieur Jean Benoit Frédéric NOWAK, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions, voir titres représentatifs au porteur et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nowak, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50762. Reçu 12€ (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009002779/9127/47.

(080191861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Wong's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4351 Esch-sur-Alzette, 47, rue Arthur Useldinger.

R.C.S. Luxembourg B 31.983.

L'an deux mille huit,

le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Mademoiselle Kit Sum WONG, employée privée, demeurant au 47 rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il ses déclarations et constatations:

1.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "WONG'S S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 47 rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette,

constituée originellement sous la dénomination de "YEUNG ET WONG S.à r.l." suivant acte notarié dressé en date du 27 octobre 1989, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 97 du 27 mars 1990, page 4624;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 18 février 2005, lequel acte de modification fut publié au Mémorial le 16 juin 2005, sous le numéro 581 et page 27884.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que suite à deux cessions de parts sociales dressées sous seing privé à la date du 27 novembre 2008, elle est devenue propriétaire unique de toutes les cent (100) parts sociales de la Société.

5.- Qu'en tant qu'associée unique la comparante prémentionnée déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat.

6.- Que l'associée unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

7.- Que partant la Société soit et est par le présent acte liquidée;

8.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

9.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 47 rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette, et

10.- Que l'associée unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K.S. WONG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation EAC/2008/15497. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés

Belvaux, le 23 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002783/239/45.

(080191833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sirius S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.434.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 décembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société «SIRIUS S.A» société anonyme, ayant eu son siège social à Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri, siège dénoncé le 20 novembre 1992, représentée par son liquidateur, Maître Marc THEWES;

ce même jugement met les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Maître Marc THEWES

Le liquidateur

Référence de publication: 2009002724/2675/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.771.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December. Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on December 12th, 2008;

AND

2) Shining Nova 5 Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 8 December 2008,

(the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S. à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 of 22 October 2008, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 28 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, on 25 November 2008, under N° 2826.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,770,875 by an amount of EUR625 to an amount of EUR1,771,500 by the issuance of 5 new ordinary shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR94.56; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,770,875 (one million seven hundred seventy thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 14,166 (fourteen thousand one hundred and sixty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR625 (six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR1,771,500 (one million seven hundred seventy-one thousand five hundred euro) by way of the issuance of 5 (five) new ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR94.56 (ninety-four euro and fifty-six cent).

Shining Nova 5 Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 5 (five) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S. à r.l. so that the amount of EUR719.56 (seven hundred and nineteen euro and fifty-six cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 14,171 (fourteen thousand one hundred and seventy-one) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,771,500 (one million seven hundred seventy-one thousand five hundred euro), represented by 14,171 (fourteen thousand one hundred and seventy-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 décembre 2008;

ET

2) Shining Nova 5 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 8 décembre 2008,

(les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S. à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 du 22 octobre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 25 novembre 2008, sous le numéro 2826.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR1.770.875 par un montant de EUR625 à un montant de EUR1.771.500 par voie d'émission de 5 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR94.56; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.770.875 (un million sept cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 14.166 (quatorze mille cent soixante-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR625 (six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR1.771.500 (un million sept cent soixante-et-onze mille cinq cent euros) par voie d'émission de 5 (cinq) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR94.56 (quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-six cents).

Shining Nova 5 Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 5 (cinq) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S. à r.l., de sorte que la somme de EUR719.56 (sept cent dix-neuf euros et cinquante-six cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S. à r.l. détient 14.171 (quatorze mille cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires et Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.771.500 (un million sept cent soixante-et-onze mille cinq cent euros) représenté par 14.171 (quatorze mille cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51375. Reçu douze euros (12.- €)

Le receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002597/5770/130.

(080192403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Bristol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.637.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 5 décembre 2008, LAC/2008/49154 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 novembre 2008, acte n°671, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société BRISTOL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 25, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009002762/208/18.

(080191848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

CIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.412.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 25.11.2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue CM. Spoo, L - 2546 Luxembourg vers le 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Salvatore Desirerio / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009002723/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Saveurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 89.956.

—
Extrait des décisions de l'associé unique en date du 30 septembre 2008 pour dépôt au RCS et publication au Mémorial

1. La démission de M. Donato Pascalicchio, né le 1er avril 1966 à Luxembourg, demeurant à L-2670 Luxembourg, 20, boulevard de Verdun, de sa fonction de gérant unique de la société a été acceptée.

2. Monsieur José Ferreira Pinto, né le 20 décembre 1963 à Sandim/Vila Nova de Gaia (Portugal), demeurant à L-1857 Neudorf au 2 rue du Kiem, a été nommé en tant que gérant unique de la société et tous les pouvoirs de gestion lui sont confiés.

Le 30 septembre 2008.
Pour extrait conforme
Saveurs s.à r.l.
Signature
Pour la gérance

Référence de publication: 2009002844/1051/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.721.

—
[Extrait du] Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires [du] 15 Décembre 2008

Première Résolution

Porter à terme la révocation du Conseiller Mr. Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à L-1126, Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam.

Deuxième Résolution

Porter à terme la nomination de Mr. Javier Valls, administrateur de sociétés, demeurant à L-1244, Luxembourg, 64, rue Jean-François Boch, comme le nouveau membre du Conseil d'Administration de la société. La durée du mandat est déterminée jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Mr. Carlos Gisleno MORALES MARTINOL / Mr. Carlos Alberto MORALES LÓPEZ / Mr. Alberto ROMAGOSA DANES

Le Président / Le secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009002845/9083/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11296. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Gestelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 60.934.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 19 septembre 2008, que les mandats des administrateurs Tania Fernandes et Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, M. Rodolphe Faymonville, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à B-4051 Chaudfontaine, 247, rue du Chaudthier, et du commissaire aux comptes, la société Eurocomptes S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ont été renouvelés pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009002847/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Whiskey 2 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.415.

Les comptes annuels pour la période du 27 juillet 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002580/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09914. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Solution for International Commerce, Société Anonyme.Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 96.923.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009002586/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09545. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Whiskey 1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.595.

Les comptes annuels pour la période du 27 juillet 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002581/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09913. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Thomasson SA, Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.432.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "THOMASSON SA " avec siège social au 11A, boulevard Royal, L-1724 Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 26 septembre 2008.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant, ès qualités qu'il agit, et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- La société anonyme "THOMASSON SA" a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 janvier 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 28 mars 2008; les statuts n'ont été modifiés qu'une seule fois depuis, par un acte dressé par-devant le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2628 du 28 octobre 2008.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Les statuts de la Société prévoient en leur article 5, deuxième alinéa et suivants:

"Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions."

En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration du 26 septembre 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche du capital autorisé, destinée à être intégralement libérée par voie d'apports en espèces, et ce à concurrence de quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000,-), pour porter le capital de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), par l'émission de huit cent quatre-vingt-dix (890) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En vertu de ce qui précède, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription à huit cent quatre-vingt-dix (890) actions nouvelles.

Le tout tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, pièces et preuves à l'appui, l'apport en espèces se trouvant dès lors dès à présent à la libre disposition de la Société.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion précitée, donné mandat à Monsieur Vikash BHOOBUN de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation du capital, l'article 5, premier et deuxième alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er} et 2^{ème}** . Le capital souscrit est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec nous notaire.

Signé: V. Bhoobun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51671. Reçu quatre cent quarante-cinq euros Eur 0,5% = 445,-.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002617/5770/82.

(080192162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Rimosa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.418.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 novembre 2008 que:

- M. Fernand HEIM avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé président du Conseil d'Administration.

- M. Marc SCHMIT, chef Comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat; il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

- Cette cooptation sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires pour ratification.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009002882/521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Solden SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.207.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SÖLDEN SA", R.C.S Luxembourg numéro B 142.207, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederranven, en date du 22 septembre 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2613 du 25 octobre 2008; les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;
2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et modification subséquente de l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société;
3. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société de sorte qu'il commencera désormais le 1^{er} janvier et terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant commencé le 22 septembre 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Suite à cette résolution l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra désormais le dernier vendredi du mois de juin à 15h.

Suite à cette résolution l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art.16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15h au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bhoobun, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51672. Reçu douze euros (12.-€).

Le receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société,

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002599/5770/60.

(080192234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Zwab Mediashop, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 104.886.

Je me permets de vous contacter afin de vous informer que par les présentes je dénonce le siège de la société ZWAB MEDIASHOP S.à.r.l. en mon étude au 31.12.2008.

Diekirch, le 13 novembre 2008.

François GENGLER.

Référence de publication: 2009003210/2985/11.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2008, réf. DSO-CX00148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.